

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 juin 2021

#### Délibération 2021-20

#### OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Le 25 juin 2021 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### *Membres titulaires :*

Jean LEONETTI, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;  
Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;  
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

##### *Membres suppléants :*

Daniel LEBLAY, délégué au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

##### Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse;

##### Procurations :

Christophe FONCK donne procuration à Marion MUSSO ;  
Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO ;  
Jean-Pierre DERMIT donne procuration à Anne Marie BOUSQUET ;  
Philippe DELEAN donne procuration à Eric MELE

##### Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOU, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;  
Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 38  
Désignés : ..... 27  
(dont 11 délégués avec voix double  
soit un total de 38 voix)  
Présents : ..... 11  
Visio : ..... 3  
Votants : ..... 22  
Procurations : ..... 4  
Date de la convocation :  
18 juin 2021

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Anne Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Il est rappelé que le Syndicat a pour objet, au sens des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Dans ses compétences obligatoires, la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent dans ses compétences obligatoires, et,
- Dans sa compétence optionnelle, la gestion des déchèteries et ce, conformément aux Arrêtés préfectoraux des 23 juillet et 5 septembre 2014.

Les récents travaux d'agrandissement et de mises aux normes effectués dans les déchèteries de Mouans-Sartoux et de Le Cagnet, ainsi que plusieurs départs d'agents, ont conduit UNIVALOM à s'adapter et à restructurer ses services. Ainsi, afin de permettre au Syndicat de se réorganiser pour assurer ses missions de façon optimale, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

Pour rappel, la nature du Service Public (Industriel et Commercial) géré par le Syndicat ne permet pas le recrutement d'agents de la Fonction Publique Territoriale. Ces mouvements d'agents publics ont donc conduit UNIVALOM à réajuster ces postes en les réintégrant au sein des grilles de la Convention collective utilisée par UNIVALOM pour la gestion de ses effectifs sous statut de salariés de droit privé : la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (CNAD).

Le tableau des effectifs du personnel du Syndicat ci-annexé dresse l'état des emplois permanents ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants. La présente mise à jour du tableau, qui est annexée à la présente délibération, ne crée et ne supprime globalement aucun poste. Il s'agit d'une adaptation de la répartition des postes entre les 2 statuts gérés par le Syndicat agents publics et salariés de droit privé avec les modifications suivantes :

Créations de poste : (Fonction Publique Territoriale)

- 1 poste de rédacteur à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

Modification des postes suite à mobilités interne et externe : (Transformation de ces postes de la fonction publique territoriale dans la grille CNAD)

- 2 postes d'attaché à temps complet,
- 1 poste de rédacteur Principal 1ère classe
- 1 poste d'adjoint Administratif principal 1ère classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste ingénieur principal
- 1 poste technicien principal 1ère classe
- 2 postes de technicien
- 3 postes adjoint technique principal 1ère classe
- 2 postes adjoint technique principal 2è classe
- 1 poste adjoint technique

Recrutements : (salariés de droits privé – CNAD)

- 2 ouvriers d'exploitation
- 1 employé études et développement

Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- ENTERINE le tableau des effectifs ci-annexé,
- D'AUTORISE Monsieur le Président à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi des postes éventuellement vacants,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021 Chapitre 012 « Charges du Personnel et Frais assimilés ».

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Emploi ou grade de l'agent	Catégorie (homologie)	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP			vacant
		emploi perm tps complet	emploi perm tps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total	
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>								
Directeur général des services	A	1	0	1	1		1	0
<b>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</b>								
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Attaché principal	A	0(-1 régul*)	0	0	0			0
Attaché	A	1(-2 régul*)	0	1	1	0	1	0
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1(-1 régul*)	0	1	0	0	0	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	0	1	0,8	0	0,8	0
Rédacteur	B	2(+1 création)	0	2	1	0	1	1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5(-1 régul*)	0	5	5	0	5	0
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	0(-2 régul*)	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif	C	1(-1 régul*)	0	1	1	0	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Ingénieur hors classe	A	1	0	1	0	0	0	1
Ingénieur principal	A	1(-1 régul*)	0	1	1	0	1	0
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	1(-1 régul*)	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2ème classe	B	2	0	2	2	0	2	0
Technicien	B	1(-2 régul*)	0	1	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	6(+1 création)	0	6	5	0	5	1
Agent de maîtrise	C	9	0	9	9	0	9	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7(-3 régul*)	0	7	5	0	5	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	19(-2 régul*)	0	19	18	0	18	1
Adjoint technique	C	11(-1 régul*)	0	11	10,9	0	10,9	0
<b>EMPLOIS NON CITES</b>								
Chargé de mission - Collaborateur	A		7	7	0	1,05	1,05	
<b>Sous total</b>		<b>70</b>	<b>7</b>	<b>77</b>	<b>60,7</b>	<b>1,05</b>	<b>61,75</b>	<b>9</b>
<b>SALARIES DE DROIT PRIVE</b>								
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Cadre d'administration	(A)	1	0	1	0	1	1	0
Employé d'administration	(C)	2	0	2	0	2	2	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Agent de maîtrise études développement	(B)	1		1	0	1	1	0
Employé études et développement	(C)	8	0	8	0	8	8	0
Ouvriers d'exploitation	(C)	21	0	21	0	21	21	0
<b>Sous total</b>		<b>33</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>103</b>	<b>7</b>	<b>110</b>	<b>60,7</b>	<b>34,05</b>	<b>94,75</b>	<b>9</b>